



Société Anonyme
Au capital de 295.655 euros
Siège social : 4 rue Louis de Broglie 22300 LANNION

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2008

Le 30 mai 2008 à 10 heures,

A Lannion, les actionnaires de la société Zeta Biotech société anonyme au capital de 295.655 €, divisé en 1.407.880 actions, entièrement libérées, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du Conseil d'administration.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Antony Guyader, Président du Conseil d'administration et Directeur Général.

Monsieur Bruno Viola et Monsieur Xavier Delcombel, titulaires ou représentants du plus grand nombre d'actions acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Viviane Neiter est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 954.100 actions, soit plus du cinquième des actions composant le capital ; qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

- la feuille de présence signée des membres du bureau à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote à distance ;
- le rapport du Conseil d'administration ;
- le texte des projets de résolutions.

Monsieur le Président déclare que tous les documents devant, d'après la législation, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a satisfait, dans les délais légaux, aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie. L'assemblée lui donne acte de sa déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2007 et *quitus* aux administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et approbation desdites conventions,
- Renouvellement du mandat d'administrateur d'Antony GUYADER,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Bruno VIOLA,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Ronan EVEN,
- Proposition de nomination de Guy DE MARTYNOFF en tant que nouvel administrateur de la société,
- Proposition de nomination de Viviane NEITER en tant que nouvel administrateur de la société,
- Proposition de nomination de Xavier DELCOMBEL en tant que nouvel administrateur de la société,
- Proposition de nomination de Jean QUENTIN en tant que nouvel administrateur de la société,
- Pouvoirs,
- Questions diverses, éventuellement.

Puis il présente le rapport du Conseil d'administration et ouvre la discussion.

Un large débat s'instaure entre les actionnaires, après quoi, et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007
ET QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport général du Commissaire aux comptes,

approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle **donne** pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 *quitus* de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

APPROBATION DES CHARGES NON DEDUCTIBLES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport général du Commissaire aux comptes,

constate que la Société n'a engagé aucune dépense et charge non déductibles des bénéfices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

approuve la proposition du Conseil d'administration, et **décide** d'affecter la perte de 50.840 € de l'exercice au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale,

constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport,

constate qu'aucune convention visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR ANTONY GUYADER

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

décide de renouveler le mandat d'administrateur d'Antony GUYADER pour une durée de trois ans venant à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR BRUNO VIOLA

Monsieur Bruno Viola annonce à l'assemblée qu'il démissionne de son poste d'administrateur avant la mise aux voix du renouvellement de son mandat d'administrateur.

L'assemblée constate la démission de Monsieur Bruno Viola de son mandat d'administrateur.

Monsieur le Président indique qu'il convient de proposer à l'assemblée d'élire un nouvel administrateur parmi ses membres.

SEPTIEME RESOLUTION

PROPOSITION DE NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Est proposé, après consultation écrite, la candidature de Monsieur Mathieu Georges en tant qu'administrateur.

Monsieur Mathieu Georges décline son identité, adresse ainsi que sa date et lieu de naissance.

Cette résolution est mise aux voix.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

décide de nommer :

Monsieur Mathieu Georges, né le 08/10/1977 à Guingamp, demeurant 142 rue Lecourbe, F-75015 PARIS (France),

en qualité qu'administrateur de la société pour une durée de trois ans, son mandat d'administrateur venant à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Monsieur Mathieu Georges fait savoir qu'il accepte le mandat venant de lui être confié et qu'il n'est sujet à aucune interdiction ou incompatibilité à ce titre.

HUITIEME RESOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR RONAN EVEN

Cette résolution est rejetée à l'unanimité

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Ronan Even.

Monsieur le Président indique qu'il convient de proposer à l'assemblée d'élire un nouvel administrateur parmi ses membres.

NEUVIEME RESOLUTION

PROPOSITION DE NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Est proposé, après consultation verbale, la candidature de Monsieur Jocelyn N'gabala en tant qu'administrateur.

Monsieur Jocelyn N'gabala décline son identité, adresse ainsi que sa date et lieu de naissance.

Cette résolution est mise aux voix.

Cette résolution est rejetée par 859.767 voix contre et 755.152 voix pour.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

décide de ne pas nommer Monsieur Jocelyn N'gabala en qualité d'administrateur de la société.

DIXIEME RESOLUTION

PROPOSITION DE NOMINATION DE GUY DE MARTYNOFF EN TANT QUE NOUVEL ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE

Cette résolution est rejetée par 969.614 voix contre et 645.305 voix pour.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

décide de ne pas nommer Monsieur Guy DE MARTYNOFF en qualité qu'administrateur de la société.

ONZIEME RESOLUTION

PROPOSITION DE NOMINATION DE VIVIANE NEITER EN TANT QUE NOUVEL ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

décide de nommer :

Madame Viviane NEITER, née LOVIS le 04/03/1956 à Metz, demeurant 41 bis Avenu Foch, F-54270 ESSEY LES NANCY (France),

en qualité qu'administrateur de la société pour une durée de trois ans, son mandat d'administrateur venant à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Madame Viviane NEITER a fait savoir par avance qu'elle acceptait le mandat susceptible de lui être confié et qu'elle n'était sujette à aucune interdiction ou incompatibilité à ce titre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

PROPOSITION DE NOMINATION DE XAVIER DELCOMBEL EN TANT QUE NOUVEL ADMINISTRATEUR
DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

décide de nommer :

Monsieur Xavier DELCOMBEL, né le 23/05/1956 à Cholet, demeurant 24 rue Yves-Marie Herviou, Serval, F-22300 LANNION (France),

en qualité qu'administrateur de la société pour une durée de trois ans, son mandat d'administrateur venant à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Monsieur Xavier DELCOMBEL a fait savoir par avance qu'il acceptait le mandat susceptible de lui être confié et qu'il n'était sujet à aucune interdiction ou incompatibilité à ce titre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION

PROPOSITION DE NOMINATION DE JEAN QUENTIN EN TANT QUE NOUVEL ADMINISTRATEUR
DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

décide de nommer :

Monsieur Jean QUENTIN, né le 08/06/1956 à Neuilly-sur-Seine, demeurant 25 rue de Verdun F-29200 BREST (France),

en qualité qu'administrateur de la société pour une durée de trois ans, son mandat d'administrateur venant à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Monsieur Jean QUENTIN a fait savoir par avance qu'il acceptait le mandat susceptible de lui être confié et qu'il n'était sujet à aucune interdiction ou incompatibilité à ce titre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



ONZIEME RESOLUTION

POUVOIRS

L'assemblée Générale,

donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution est adoptée l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14 heures 30.

Le présent procès-verbal, établi par Monsieur le Président, a été signé par lui et les membres du bureau ainsi que les administrateurs.

Antony Guyader *

Mathieu Georges *

Viviane Neiter *

Xavier Delcombel *

Jean Quentin *

Bruno Viola

* *Signature précédée de la mention "Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur"*